

Pour mettre fin à l'utilisation, la production, l'exportation et le stockage des mines

La Convention d'Ottawa établit un régime pour la résolution du problème mondial des mines terrestres en prévoyant l'interdiction complète des mines et en obligeant les pays qui ont les ressources nécessaires à participer aux activités de déminage, à venir en aide aux victimes et à contribuer à d'autres aspects de l'action antimines. En mars 1999, le monde entier applaudissait l'entrée en vigueur de la Convention, mais le travail concret se poursuit pour que soient respectées les modalités de cet instrument.

On peut d'ores et déjà signaler des progrès en ce qui a trait à tous les aspects du statut général et de la mise en application de la Convention. En particulier, 133 pays ont paraphé la Convention pendant la période où elle était ouverte à la signature, signifiant ainsi leur appui général au document et leur intention d'en accepter les modalités à une date ultérieure. Au 31 décembre 2000, 109 pays avaient formellement accepté de respecter les obligations prévues dans la Convention en adhérant à celle-ci ou en la ratifiant.

La mise en place d'un régime international axé sur l'élimination des mines antipersonnel a également influé sur le comportement des pays qui n'ont pas encore signé la Convention d'Ottawa. Certains d'entre eux ont pris des

mesures qui les rapprochent sensiblement de l'interdiction des mines en adoptant des moratoires sur leur utilisation, leur production et leur exportation, et en s'engageant à accéder à la Convention d'ici quelques années.

D'après l'Observatoire des mines de la CIMT, le nombre de producteurs de mines antipersonnel a diminué de façon remarquable ces dernières années, passant de 54 à 16. Aujourd'hui, 33 des 34 pays dont on sait qu'ils exportaient autrefois des mines terrestres ont formellement déclaré qu'ils avaient mis fin à ces ventes. Par ailleurs, plus de 50 pays ont détruit au-delà de 22 millions de mines. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, le déminage se fait à un rythme plus rapide que l'installation de nouvelles mines.

Vers la ratification universelle de la Convention

